

ANNEXE 25

Ville d'Ottignies - Louvain-la-Neuve

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme (PU/2024/0052).

Le terrain concerné est situé avenue de l'Etoile 16 à 1340 Ottignies-Louvain-La-Neuve, cadastré 01 D 7 X.

Le projet consiste en la rénovation et la transformation d'une habitation unifamiliale, et doit être soumis aux mesures de publicité, conformément à l'article D.IV.40 al. 3 du CoDT, du fait que le projet implique les écarts suivants aux prescriptions du permis de lotir devenu permis d'urbanisation :

- Implantation d'un carport dans la zone de jardins,
- Matériau zinc pour la couverture de toiture et l'habillage des parties hautes des façades du volume d'articulation,
- Pente des versants de toiture du volume d'articulation < au minimum de 25° (15°),
- Toiture plate sur le carport.

Le dossier peut être consulté au Service urbanisme – Espace du Cœur de Ville 2 à 1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve **les lundis de 12H30 à 18H45 – du mardi au vendredi de 8H30 à 12H15 et les samedis de 9H à 11H30 uniquement sur rendez-vous pris au moins 24h à l'avance** soit par téléphone au 010/43.62.70 soit par mail sur urbanisme@olln.be :

Du 20/05/2024 au 03/06/2024

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de l'architecte communale traitant la demande (010/43.62.70).

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 20/05/2024 au 03/06/2024 à l'attention du Collège communal :

- Par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Ville de Ottignies-Louvain-la-Neuve – avenue des Combattants 35 à 1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve.
- Par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@olln.be

Pour être recevables les courriers devront comporter **lisiblement les noms, domicile et signature**.

Ainsi fait à Ottignies-Louvain-la-Neuve, le 07/05/2024.